

COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

26 septembre 2005 à Wentzwiller

Membres présents:

- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- OSER Bernard, Leymen
- MULLER Antoine, Leymen
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- SEVERAC Michel, Michelbach-le-Haut
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- RATTE Emmanuel, Ranspach le haut
- ESCALIN Alain, Neuwiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- BLENNER Yollande, Hagenthal le Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- BADER Anita, Michelbach-le- Bas
- WOLFARTH Denise, Michelbach-le- Bas
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- DELMOND Max, Folgensbourg
- FANINGER René, Folgensbourg

Membres absents et excusés:

Monsieur UEBERSCHLAG Bernard, Frédéric STRIBY, André BROGLIN, Madame Catherine TROENDLE

Assistent :

- MIESCH Frédérique, Agent de développement

Ordre du jour :

I/ Approbation du PV du 4 juillet 2005

II/ Commission environnement - cadre de vie :

- Contrat d'évacuation des ferrailles
- Convention pour la réalisation d'une plateforme de tri à Folgensbourg
- Demande de remise gracieuse
- Admission en non valeur
- Réduction OM

III/ Services aux habitants

- Convention avec la fédération des Foyers Clubs
- Crèche de Ranspach le bas : attribution des marchés études de sol, levées topographiques, contrôle technique, SPS

IV/ Affaires Financières

- Présentation et vote des budgets supplémentaires Annexe et principal
- Décision modificative

V/ Divers

I. Approbation du PV du Conseil communautaire du 4 Juillet 2005

L'ensemble des membres n'ayant pas été destinataire du compte rendu, il est proposé que l'approbation de ce document soit reportée à la prochaine séance du conseil communautaire.

II/ Commission environnement - cadre de vie :

1 Contrat d'évacuation des ferrailles

Il est exposé que la société SODEC souhaiterait modifier les conditions de son contrat nous demandant ainsi 100 € par bennes enlevées. Melle Royer a pris contact avec d'autres collectivités pour discuter de ce point, et il s'avère que le jura alsacien fait appel à la société Litzler. Après entretien avec celle-ci, elle nous proposerait un enlèvement et un traitement gratuits de nos ferrailles, la seule dépense à notre charge étant la fourniture d'une benne. Une discussion s'engage sur la pertinence d'acheter ou de louer cette benne, il s'avère que les bennes ne sont pas très onéreuses à l'achat mais que des risques de casse importants existent au moment de la manutention des bennes. En conséquence, la solution de location des bennes est privilégiée.

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

OUI les explications de Mademoiselle Frédérique Miesch précisant les conditions du contrat :

- évacuation des ferrailles une fois par semaine au moins
- évacuation et traitement des ferrailles gratuits pour la collectivité, le traitement et l'évacuation seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur
- coût de la location de la benne pour le stockage des ferrailles : 350 € HT/an à la charge de la Communauté de Communes Porte du Sundgau
- Le contrat prendra effet à compter du 15 octobre 2005 et sera renouvelable par tacite reconduction 5 fois

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités du présent contrat d'évacuation des ferrailles avec la société LITZLER demeurant 24 rue de Wollschwiller à OLTINGUE

AUTORISE le Président à signer ledit contrat ainsi que toutes pièces utiles

2 Convention pour la réalisation d'une plateforme de tri à Folgensbourg

Monsieur Delmond expose que suite à la cession de l'atelier communal, il convenait de déplacer le point tri, par conséquent l'extension du point tri de la salle polyvalente a été imaginée. Comme il n'est pas évident de trouver une entreprise pour réaliser ces petits travaux d'agrandissement, il est proposé que la commune de Folgensbourg fasse réaliser ce travail par ses ouvriers moyennant compensation par la Communauté de Communes Porte du Sundgau. Pour permettre le paiement de cette prestation, la conclusion d'une convention entre l'intercommunalité et la commune est nécessaire.

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

OUI les explications de Mademoiselle Frédérique Miesch précisant que le déplacement de la plateforme de tri sélectif est rendu nécessaire suite à la cession du local technique communal, considérant la possibilité offerte par la loi du 13 août 2004 de mettre à disposition de l'EPCI les

services des communes membres pour l'exercice de ses compétences, il est proposé que l'équipe technique de Folgensbourg se charge des travaux à réaliser pour cette nouvelle plateforme de tri.

PRECISE que la commune de Folgensbourg sera dédommagée à hauteur de 17 € par heure de travail de l'ouvrier

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE cette mise à disposition ponctuelle du personnel de la commune de Folgensbourg en vue de réaliser cette plateforme de tri sélectif

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces utiles

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget

3 Demande de remise gracieuse

Monsieur le Président expose qu'au moment du transfert de la compétence OM à la Communauté de Communes Porte du Sundgau une erreur a été commise quant à l'imputation du paiement de la redevance OM par un administré. En effet, l'imputation a eu lieu au bénéfice de la Commune de Folgensbourg alors que c'est la Communauté de Communes Porte du Sundgau qui aurait dû en être la bénéficiaire. Il est proposé, afin de régler le dossier que la somme incriminée d'un montant de 54.53 € soit annulée. Il est précisé que la Perception n'accepte pas de procéder à une régularisation entre les deux collectivités.

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG relatant l'affaire de Madame VUOLO née MULLER Monique de Folgensbourg

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

VOTE une remise gracieuse au profit de Madame VUOLO née MULLER Monique d'un montant de 54.53€

CHARGE Monsieur le Président de signer toute pièce utile et précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 673 du budget supplémentaire 2005.

4 Admission en non valeur

Le Président expose qu'en date du 6 juillet 2005, le comptable de la trésorerie de St Louis, demande l'admission en non valeurs de titres qu'il n'a pu recouvrés.

Exercice 1999:

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BAUR	Véronique	1, vieille rue de Hagenthal	BUSCHWILLER	36/1999	69,52 €
					<u>69,52 €</u>

Exercice 2000

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BAUR	Véronique	1, vieille rue de Hagenthal	BUSCHWILLER	56/2000	66,77 €
					<u>66,77 €</u>

Exercice 2001

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
ERWE	Print	21, rue de printemps	MULHOUSE CEDEX	13/2001	20,12 €
					20,12 €

Exercice 2002

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
BAUR	Véronique	1, vieille rue de Hagenthal	BUSCHWILLER	106/2002	89,40 €
BOURCIER	Christophe	51, avenue de Souprosse	HAGENTHAL LE BAS	106/2002	37,25 €
					126,65 €

Exercice 2003

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
LEGRU	Alain	20b, rue de Bâle	RANSPACH LE BAS	71/2003	86,40 €
BAUR	Véronique	1, vieille rue de hagenthal	BUSCHWILLER	71/2003	93,60 €
BRUCHLEN/HENGY		4, rue du Lertzbach	HAGENTHAL LE BAS	71/2003	129,60 €
					309,60 €

Exercice 2004

NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE	TITRE	MONTANT
LEGRU	Alain	20b, rue de Bâle	RANSPACH LE BAS	17/2004	68,40 €
LEGRU	Alain	20B, rue de Bâle	RANSPACH LE BAS	33/2004	85,50 €
BRUCHLEN/HENGY		4, rue du lertzbach	HAGENTHAL LE BAS	14/2004	68,40 €
					222,30 €

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

DECIDE l'admission en non valeur des titres susvisés

CHARGE Monsieur le Président de régler les formalités nécessaires et de signer toutes pièces utiles

5) Réductions OM**Réduction Ordures Ménagères**

Monsieur le Président expose que suite à l'arrivée de Mme Goetschy dans nos services un travail important de remise à jour des fichiers a eu lieu expliquant cette importance de réductions à traiter.

OUI l'exposé de Madame Frédérique MIESCH, agent de développement

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

HAGENTHAL LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° de titre 2004 bord.10 n°17 2003 bord.21 n°71 2002 bord.25 n°106 2001 bord,18 n°102 2002 bord.25 n°106 2003 bord.21 n°71 2004 bord.10 n°17 2004 bord21 n°33 2004 bord.10 n°17 2004 bord.10 n°17 2004 bord21 n°33 2004 bord21 n°33	REDUCTION	CAUSE
BARASCUD	Audrey	15, rue du frêne	68100	MULHOUSE		49,20 €	Parti fin août 2002
BARASCUD	Audrey	15, rue du frêne	68100	MULHOSUE		93,60 €	Parti fin août 2002
BARASCUD	Audrey	15, rue du frêne	68100	MULHOUSE		29,80 €	Parti fin août 2002
EBERSOL	Simone	29 avenue Souprosse	68220	HAGENTHAL LE BAS		23,32 €	facturé 1 enfant en trop
EBERSOL	Simone	29 avenue Souprosse	68220	HAGENTHAL LE BAS		34,20 €	facturé 1 enfant en trop
EBERSOL	Simone	29 avenue Souprosse	68220	HAGENTHAL LE BAS		36,00 €	facturé 1 enfant en trop
EBERSOL	Simone	29 avenue Souprosse	68220	HAGENTHAL LE BAS		19,20 €	facturé 1 enfant en trop
METZGER	Claude	70 rue de Hégenheim	68220	HAGENTHAL LE BAS		133,50 €	Départ en 2003
METZGER	Claude	70 rue de Hégenheim	68220	HAGENTHAL LE BAS		106,80 €	Départ en 2003
ORKOH	Michael	1 rue de Lertzbach	68220	Hagenthal le bas		38,40 €	Vit seul
ORKOH	Michael	1 rue de Lertzbach	68220	Hagenthal le bas		48,00 €	Vit seul
ROUSSIOT	Claude	5a rue des Prés	68220	HAGENTHAL LE BAS		28,50 €	Départ le 31/10/2005
GROSSARD	Alexandre	12 rue Bettlach	68220	HAGENTHAL LE BAS		<u>71,25 €</u>	Départ le 31/07/2004
						711,77 €	

HAGENTHAL LE HAUT

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° de titre 2004 Bord.21 n°33	REDUCTION	CAUSE
TSCHANNEN	Martin	16 Bühlen	3711	EMOTHAL-SUISSE		<u>89,00 €</u>	Maison vendue au 01/10/2004
						89,00 €	

FOLGENSBOURG

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE 2004 bord21 n°33 2004 bord.10 n°17 2004 bord21 n°33 2004 bord.10 n°17 2004 bord21 n°33 2004 bord.10 n°17	REDUCTION	CAUSE
GUICHARD	M	52, rue de Delle	68220	FOLGENSBOURG		109,50 €	départ 2003-2004
BROT	Markus	58 rue de Mulhouse	68400	RIEDISHEIM		85,50 €	départ en mai 2004
BROT	Markus	58 rue de Mulhouse	68400	RIEDISHEIM		11,40 €	départ en mai 2004
MARTINEZ	Sébastien	4, rue du Césarhof	68220	FOLGENSBOURG		109,50 €	départ au 1er semestre 2004
DURAND	Myriam	6 rue des tuileries	68220	FOLGENSBOURG		68,40 €	Fille parti
SCHMITT	Christophe	52 rue de Delle	68220	FOLGENSBOURG		61,50 €	Départ fin 2003
SCHMITT	Christophe	52 rue de Delle	68220	FOLGENSBOURG		<u>49,20 €</u>	Départ fin 2003
						495,00 €	

RANSPACH LE BAS

NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE	
ROZZI	Richard	19 rue d'Oberfeld	68730	RANSPACH LE BAS	2004 bord21 n°33	111,25 €	facturé au propriétaire	
SCHMITT	Alain	20b, rue de Bâle	68730	RANSPACH LE BAS	2004 bord21 n°33	<u>85,50 €</u>	Départ sur Blotzheim	
							196,75 €	
LEYMEN								
NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE	
BLUM	Marie	3 rue de la gare	68220	LEYMEN	2004 bord21 n°33	61,50 €	Maison de retraite	
BLUM	Marie	3 rue de la gare	68220	LEYMEN	2004 bord.10 n°17	49,20 €	Maison de retraite	
OSER	René	9 rue de la Paix	68220	LEYMEN	2004 bord.10 n°17	19,20 €	Fille parti en 2002	
OSER	René	9 rue de la Paix	68220	LEYMEN	2004 bord21 n°33	24,00 €	Fille parti en 2002	
TENAILLON	Laurent	13 rue de l'Eglise	68220	LEYMEN	2004 bord21 n°33 2003	109,50 €	départ en decembre 2001	
TENAILLON	Laurent	13 rue de l'Eglise	68220	LEYMEN	bord.21 n°71	165,60 €	départ en decembre 2001	
TENAILLON	Laurent	13 rue de l'Eglise	68220	LEYMEN	2002 bord.25 n°106	<u>157,80 €</u>	départ en decembre 2001	
							586,80 €	
MICHELBACH LE HAUT								
NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE	
RAIBER	Andréas	8 rue de l'Ecole	68220	MICHELBACH LE HAUT	1998 bord,15n°35	80,79 €	départ en février 1998	
NEUMANN	Silvia	7 rue de la victoire	68220	MICHELBACH LE HAUT	2004 bord.10 n°17	49,20 €	Parti en 2003	
NEUMANN	Silvia	7 rue de la victoire	68220	MICHELBACH LE HAUT	2004 bord21 n°33	<u>61,50 €</u>	Parti en 2003	
							191,49 €	
KNOERINGUE								
NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE	
CORNEY	Stephan	28 rue de bâle	68220	KNOERINGUE	2004 bord21 n°33	<u>8,00 €</u>	Enfant étudiant	
							8,00 €	
NEUWILLER								
NOM	PRENOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° TITRE	REDUCTION	CAUSE	
LERIS	Sergio	1 rue de Hagenthal	68220	NEUWILLER	2004 bord21 n°33	<u>61,50 €</u>	Départ avant 2003	
							61,50 €	

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

III/ Services aux habitants

1. Convention avec la fédération des Foyers Clubs

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

OUI les explications de Mademoiselle Frédérique Miesch précisant les objectifs de la convention :

- Participation à la programmation des animations d'été notamment en direction des adolescents.
- Développer une offre socio-éducative en direction des publics adolescents de la CCPS à travers la mise en place tout au long de l'année d'actions spécifiques adolescents :
 - Centres de vacances été, hiver, stages thématiques petites vacances
 - D'actions culturelles.
 - Autres en fonction des besoins identifiés
- Permettre l'émergence de projets de jeunes et en assurer l'accompagnement et le suivi jusqu'à la mise en œuvre.
- Assurer le suivi des conventions de formation BAFA BAFD.
- Permettre l'émergence d'un réseau de lieux jeunes (local)
- Développer des actions d'information, de prévention,.. liés au public adolescent
- Animer une plate forme multimédia
- Constituer des groupes de travail et/ou des commissions de travail concernant la thématique jeunesse
- D'être le référent jeunesse sur la Communauté de communes
- De veiller à la représentation des jeunes dans les instances décisionnelles
- D'être le référent jeunesse au niveau des partenaires institutionnels

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'un partenariat avec la fédération des foyers clubs afin de mettre en place le programme en direction de la jeunesse et des adolescents qui s'accompagne d'une mise à disposition de personnel

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir ainsi que toutes pièces utiles

2. Crèche de Ranspach le bas : attribution des marchés études de sol, levées topographiques, contrôle technique, SPS

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG rappelant que le conseil communautaire a décidé d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour la création de la crèche halte garderie de Ranspach-le- Bas à l'architecte Fabien Strack

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un coordinateur SPS conformément à la réglementation, de disposer des conseils d'un contrôleur technique capable de vérifier la pertinence des techniques de construction préconisées et de posséder des indications sur la nature du sol, et conformément aux dispositions du code des marchés publics, une consultation auprès de différentes entreprises capables de réaliser ces prestations a été lancée.

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 16 septembre 2005 pour examiner les différentes offres reçues

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission de relevés topographiques au géomètre Frantz de Hegenheim pour un coût de 700 € HT

DECIDE de confier la mission SPS à l'entreprise Alsacoor de Strasbourg moyennant la somme de 3348 € HT

DECIDE de confier la mission d'études de sol à l'entreprise Hydrogéotechnique Est d'Erstein pour un coût de 2173.76 € HT - tout en précisant que des sondages complémentaires pourront avoir lieu en fonction de la nature du terrain

DECIDE de confier la mission de contrôle technique au bureau d'études Norisko Constructions de Sausheim moyennant la somme de 7440 € HT

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

AUTORISE le Président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises susnommées

IV/ Affaires Financières

1 Présentation et vote des budgets supplémentaires Annexe et principal

Budget supplémentaire 2005- Budget principal

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VOTE le budget supplémentaire 2005 du budget principal.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble

Chapitres		Proposition du Président	vote du Comité Directeur
DEPENSES DE L'EXERCICE I		124 247.61 €	124 247.61 €
011	Charges à caractère général	87 247.61 €	87 247.61 €
012	Charges de personnel	0.00 €	0.00 €
65	Autres charges gestion courante	12 000 €	12 000 €
67	Charges exceptionnelles	25 000 €	25 000 €
022	Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	0.00 €
RECETTES DE L'EXERCICE II		33 000 €	33 000 €
70	Produits des services	0.00 €	0.00 €
74	Dotations et participations	32 000.00 €	32 000.00 €
013	Atténuation de charges	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	0.00 €	0.00 €
79	Transfert des charges	1 000.00 €	1 000.00 €

	Op. de l'exercice	Résultat reporté	CUMUL SECTION
Dépenses (ou déficit)	I 124 247.61 €	D002 0.00 €	124 247.61 €
Recettes (ou excédent)	II 33 000.00 €	R002 91 247.61 €	124 247.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble

Nature	Restes à réaliser N-1 (1) (col.1)	proposition du président	vote du Comité Directeur (col.2)	Total = col.1+col.2
TOTAL	395 810.00 €	60 029.93 €	60 029.93 €	455 839. 93 €
Dépenses d'équipement	255 730.00 €	59 000.00 €	59 000.00 €	314 730.00 €
Individualisées en opérations	162 040.00 €	53 000.00 €	53 000.00 €	215 040.00 €
Non individualisées en	93 690.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	99 690.00 €
45 Op. pour compte de tiers	114 450.00 €	0.00 €	0.00 €	114 450.00 €
Dépenses financières	25 630.00 €	1 029.93 €	1 029.93 €	26 659.93 €
Opérations réelles	25 630.00 €	0.00 €	0.00 €	25 630.00 €
020 dépenses imprévues		1 029.93 €	1 029.93 €	1 029.93 €
Opération ordre de sect° à sect°				000 €

Nature	Restes à réaliser N-1 (1) (col.1)	proposition du président	vote du Comité Directeur (col.2)	Total = col.1+col.2
TOTAL	164 000.00 €	0.00 €	291 839.93 €	455 839.93 €
Recettes d'équipement	41 950.00 €	0.00 €	0.00 €	41 950.00 €
13 Subventions (sauf 138)	31 950.00 €	0.00 €	0.00 €	31 950.00 €
16 Emprunts et Dettes	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
45 Op. pour compte de tiers	120 050.00 €	0.00 €	0.00 €	120 050.00 €
Recettes financières	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Opérations réelles (sauf 1068)	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
001 Solde d'exécution reporté (1)			291 839.93 €	291 839.93 €

Budget supplémentaire 2005- Budget annexe Ordures Ménagères

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

VOTE le budget supplémentaire 2005 du budget annexe ordures ménagères ci annexé

AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

Chap.	LIBELLES	Pour Mémoire	PROPOSITIONS Nouvelles	VOTE COMITE DIRECTEUR
011	Charges à caractère général	732 200.00 €	36 953.61 €	108 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
66	Charges financières	6 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000.00 €	800.00 €	800.00 €
68	Dotations aux amortissements	21 100.00 €	0.00 €	0.00 €
022	Dépenses Imprévues Fonctionnement	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
	TOTAL	768 300.00 €	44 753.61 €	44 753.61 €

TOTAL DES DEPENSES CUMULEES : 44 753.61 €

Recettes

Chap.	LIBELLES	Pour Mémoire	PROPOSITIONS Nouvelles	VOTE COMITE DIRECTEUR
70	Ventes produits fabriqués, prestations services	660 300.00 €	35 100.00 €	35 100.00 €
74	Subventions d'exploitation	108 000.00 €	0.00 €	0.00 €
013	Atténuation de charges	0.00	2 000.00 €	2 000.00 €
	TOTAL	768 300.00 €	37 100.00 €	37 100.00 €

TOTAL DES RECETTES CUMULEES : 44 753.61 €

Résultat reporté : 7 653.61

2 Décision modificative

Monsieur le Président annonce que des délibérations modificatives sont ajoutées à l'ordre du jour afin de prendre en considération les demandes de Monsieur le percepteur. Le conseil donne son accord à l'ajout de ces nouveaux points.

Les décisions modificatives présentées sont acceptées à l'unanimité par le conseil.

3. Fonds de concours

Monsieur le Président précise que la commune de Liebenswiller, dans le cadre de son droit de tirage souhaitait que la Communauté de Communes Porte du Sundgau prenne en charge la facture de plâtrerie. Toutefois, compte tenu des difficultés de prendre en charge des dépenses d'investissement pour le compte de tiers, il est proposé que soit voté un fonds de concours afin que le droit de tirage de la commune soit soldé. Les membres du conseil acceptent cette proposition.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG précisant que la commune de Liebenswiller a entrepris la réalisation d'une salle communale en vue d'offrir un lieu de rassemblement et de manifestation à sa population. Compte tenu que cette réalisation a un impact sur la vie locale et le développement de la vie associative, que cet équipement pourra bénéficier aux habitants du territoire de la Communauté de Communes Porte du Sundgau et que la commune de Liebenswiller dispose de faibles moyens financiers,

Il est proposé au comité directeur de voter un fonds de concours à hauteur de 3450 € conformément aux dispositions de l'article L 5214-16 V du Code Général des collectivités territoriales

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un fonds de concours de 3450 € à la commune de Liebenswiller

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget

AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles

V/ Divers

a. Gendarmerie de hagenthal le Haut

Monsieur le Maire Bernard DREYER fait état de l'avancement du dossier. Un courrier a été adressé par Mme le Ministre de la Défense à Mme Troendle. Le dossier suit son cours. A ce jour l'achat par la commune des terrains nécessaires a été réalisé. Il convient de faire maintenant l'échange avec le propriétaire privé concerné par l'emprise de la gendarmerie. Un remboursement sera à faire ainsi qu'une révision du POS. Un délai de 6 mois avant la cession à l'Etat est encore nécessaire.

b. Déchetterie de Michelbach le haut

Les élus souhaiteraient savoir où en est le dossier de déclaration d'utilité publique pour la déchetterie de Michelbach le haut. Il leur est répondu que le dossier a été déposé aux services de la Préfecture et que nous sommes en l'attente de la nomination d'un commissaire enquêteur Il faut donc encore compter quelques mois avant que le dossier n'aboutisse.

La séance est levée à 20 heures 30. Les membres du conseil sont invités par la Municipalité de Wentzwiller a fêté l'obtention de la première fleur au titre du fleurissement du village. Madame Bubendorff a également organisé une dégustation d'Armagnac à l'intention des membres en présence du producteur venu présenter sa gamme de produits.